

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 10		

Séance du 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry DAYRE, Premier Maire-Adjoint de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.**Absents avec procuration :** M. COMBES - M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.**Excusée :** Mme TEISSEYRE**Absents non excusés :** M. MOUTARD - M. ALLÉE**Secrétaire de séance :** Mme BOTTINI

2022 - 12 - 129

SUBVENTIONS

Demande de subvention DETR
au titre des travaux de réhabilitation du foyer des jeunes travailleurs (FJT) Constantin »
2^e Tranche**RAPPORTEUR :** M. Jean-Luc GREGOIRELa Commune de NYONS a décidé de lancer la 2^e phase des travaux de rénovation du foyer des jeunes travailleurs (FJT) qui consiste à libérer l'espace du rez-de-chaussée du bâtiment principal compte tenu d'un besoin en logements saisonniers.

Cette phase de travaux prévoit donc la création de 3 nouveaux studios, en lieu et place des locaux administratifs actuels mais également la réhabilitation des 2 appartements existants.

L'aménagement commencera par la réhabilitation de l'ancien local GRETA pour y transférer l'administration du FJT. L'espace libéré va être réhaussé (Zone PPRI) et réhabilité, avant de créer les studios supplémentaires.

Ces travaux sont divisés en 2 tranches : Tranche ferme et tranche conditionnelle.

Tranche Ferme :

Pour l'ex GRETA, il s'agit de travaux de remise en état électrique et thermique comprenant le remaniement de l'armoire générale, la séparation électrique des locaux, l'isolation thermique de l'enveloppe globale (cloisonnement, menuiseries ...etc.) et le remplacement des sources de chauffage.

Pour le rez-de-chaussée du bâtiment principal, il est prévu de démolir les anciens bureaux administratifs, de surélever le plancher (zone PPRI) et de revoir l'ensemble de l'alimentation électrique et distribution des futurs logements.

Cette première tranche impacte également les extérieurs et prévoit une sécurisation de l'entrée parking par contrôle d'accès et portail automatique.

La tranche conditionnelle a pour objectif la création de 3 nouveaux studios, en lieu et place des bureaux administratifs déplacés pendant la tranche ferme, ainsi que la rénovation de 2 studios existants, sous réserve du parfait achèvement des travaux antérieurs en cours de gestion (travaux prévus pendant la réalisation de la tranche ferme).

.../...

L'aménagement des studios sera à l'image de ceux qui sont existants dans les étages supérieurs et répondra aux besoins d'expansion de l'activité du foyer.

Cette tranche comprend aussi des travaux extérieurs de VRD et de végétalisation des espaces extérieurs.

La Commune, pour mener à bien ce projet, sollicite une subvention DETR auprès de l'Etat, (montant de 86 629,10 €) selon le plan de financement suivant :

Plan de Financement H.T.

DEPENSES		RECETTES	
PRESTATIONS	MONTANT H.T.	ORGANISMES	MONTANT H.T.
MAITRISE D'OEUVRE	22 560,00 €	REGION AUVERGNE RHONE-ALPES	30 000,00 € Attribué (9%)
DEPENSES REGLEMENTAIRES CT / CSPS / Etudes diverses / publication Panneau de chantier	7 000,00 €	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILLIALES	96 225,00 € Attribué (28%)
TRAVAUX	316 956,40 €	ETAT (DETR)	86 629,10 € (25%)
		Autofinancement Ville de Nyons	133 662,30 € (38%)
	346 516,40 €		346 516,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention DETR auprès de l'Etat, d'un montant de 86 629,10 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES
 Maire de NYONS

